



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023.**

**Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Quorum : 15

**PRESENTS :** M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme.

Secrétaire de séance :  
Virginie DELEAU

**PROCURATIONS :** Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - Mme BONTOUX Jocelyne à M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**ABSENTS (Excusés) :** Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude.

**N° DELIB\_57\_2023**

**Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de  
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés  
de la Métropole Aix-Marseille Provence**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le rapporteur expose au conseil municipal que la Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets.

Conformément aux dispositions de l'article D 2222-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est destinataire chaque année du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés afin de le présenter à son assemblée délibérante.

Le document, mis à disposition des usagers, reprend, en synthèse, l'activité « déchets » à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 6 décembre 2023.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20231207-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-12-2023

Publication le : 07-12-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA